



Vol a l etalage magasin situé en Allemagne

Par **guida**, le **18/02/2009** à **22:32**

Bonjour,

Le 14 février 2009 j'ai volé pour 115 € dans un magasin en Allemagne et des vigiles en civil m ont arrêté 100 mètres après la sortie du magasin.

Le magasin a déposé plainte et je suis allée au commissariat de police où j'ai rempli des documents stipulant que j'avouais le vol et que je restituais la marchandise au magasin. J'ai payé une caution (les allemands disent caution mais c'est plutôt une amende) de 300 € sur place. Le policier m a dit que le dossier serait envoyé au procureur et au juge. Mon nom est inscrit dans l'ordinateur de la police.

Qu'est-ce que je risque ? en France ? et en Allemagne ? en sachant que c'est la première fois que je vole.

Merci de me répondre.

Par **cram67**, le **19/02/2009** à **17:59**

guida,

tout d'abord il faut savoir si vous avez payé une caution ou une amende, et le mot amende en allemand ne veut pas dire Caution (je suis d'origine allemande).

Il faut tout d'abord savoir que l'Allemagne fait partie de l'Europe, et à ce titre, la double incrimination est de mise. C'est à dire, si vous commettez un délit dans un pays européen, délit ou crime qui est également condamné en France, vous pouvez être jugé pour les faits commis à l'étranger soit en dans le pays dans lequel vous avez commis l'infraction soit dans le pays dont vous êtes originaire.

De toute façon, il existe des accords encore plus pointus entre la France et l'Allemagne, ce qui nous permettrait par exemple, que je travaillais à Strasbourg de me déplacer en service en Allemagne, sous certaines conditions.

Et les allemands sont encore plus strict que nous sur bien des domaines.

Ce que vous risquez ? ... Je ne suis pas féru du droit allemand, mais en détiens que des bases. Mais à mon sens, sauf si quelqu'un détient de plus amples informations à ce sujet, vous risquez la même chose d'un côté ou de l'autre de l'Allemagne.

C'est à dire une condamnation à une peine de prison (avec sursis si vous êtes inconnu de la justice) et à une amende pécuniaire. Reste à savoir de quel côté vous allez être jugé... et à mon avis, cela m'étonnerai que l'Allemagne saisine le procureur du ressort de votre domicile

pour cette infraction. Par contre, si vous ne donnez pas suite à une convocation de leur part, vous risquez fort à ce que ce soit le tribunal de votre domicile qui vous convoque, cela prendra certes beaucoup de temps, mais ça se fera certainement, à vous de voir où est votre intérêt. Si vous ne déférez pas à leur convocation, évitez de vous faire contrôler ultérieurement dans leur pays...car vous serez fiché...tout comme ça se passe chez nous. Donc à mon avis vous avez bien dû régler une caution, car amende se dit soit strafgeld, ou busgeld.
En espérant avoir répondu à votre question.

Par **guida**, le **19/02/2009** à **23:40**

Bonsoir,
en fait le policier m a dit que comme j avais payé une caution le dossier allait être transmis au procureur et au juge qui classerait l affaire sans suite et que le dossier resterait en Allemagne et ne passerait pas la frontière.

Par **cram67**, le **20/02/2009** à **17:50**

Donc tout va bien pour vous !
mais la procédure est équivalente en France pour les étrangers, on demande une caution sur instruction du parquet, pour les étrangers, caution qui correspond en général à l'amende que déterminera le tribunal.
bonne journée à vous

Par **guida**, le **20/02/2009** à **18:24**

Donc, c'est sûr, je n'aurai pas de convocation pour aller au Tribunal ni en Allemagne, ni en France ??
Le fait que j'ai payé la caution suffit à classer l'affaire ??

Par **cram67**, le **21/02/2009** à **07:24**

Suivant les éléments que vous avez fournis, en effet, votre affaire serait classée... mais ce n'est pas un classement sans suite ! vous resterez fichés en Allemagne...ce qui est sans conséquence pour vous en France.

Par **guida**, le **21/02/2009** à **21:08**

Oui en Allemagne, je sais que je n'ai plus le droit d'entrer dans le magasin où je me suis fait

prendre pendant 1 an, et la police m'a dit que mon nom serait dans leur ordinateur donc si autre bêtise ça serait plus grave pour moi. Mais comme il n'y en aura pas d'autre !!!...

Est-ce que je serais fichée c'est à vie ? ou pour ce genre de délit somme toute assez mineur quand même il y a effacement des données au bout d'un certain nombre d'années ?

Par contre je peux toujours aller en visite là-bas ? et si je subis un contrôle de police au volant par exemple ? Comment ça se passe ?

Par **cram67**, le **22/02/2009** à **08:20**

Bien entendu que vous pourrez aller en Allemagne quand bon vous semble, tant que vous êtes en règle avec la loi et que vous vous êtes acquitté d'éventuelles convocations, le vol n'est pas un crime ! lol !

Concernant le fichage... je ne connais pas le système allemand.

En France, je peux vous dire que la justice garde trace de tout crime, délit ou contravention à vie. Chaque fois que vous vous faite verbaliser au code de la route, ou que vous comparaissez devant un tribunal, que ce soit comme auteur ou victime, les tribunaux en garde trace sur leurs fichiers.

Si vous subissez un contrôle au volant, comme je vous l'ai dit, vous ne serez pas ennuyé... charge à vous d'avoir donné une bonne adresse dans le cas d'une convocation.

Par **maguinounette**, le **20/05/2009** à **18:43**

bonjour, je viens de me faire prendre pour un vol à l'étalage en Allemagne pour une valeur de 5,95€. Je suis ici encore jusqu'à mi juillet. Les flics sont venus pour prendre mes coordonnées et vérifier mon adresse en France. Ils m'ont également dit que j'aurai une amende à payer mais je ne sais pas encore le montant. Pouvez vous me renseigner sur ca ?

et est ce que ce délit sera inscrit sur un casier judiciaire ici ? et sera t-il transmis sur mon casier judiciaire français ? et si oui pendant combien de temp ?

merci beaucoup de vos réponses et sachez que je ne sais pas pourquoi j'ai fais ça mais que j'en assume les conséquences. C'est la première et dernière fois que je le fais.

Par **Carlita**, le **29/09/2009** à **11:58**

Bonjour Guida!

Il vient malheureusement de m'arriver une histoire similaire, pour un plus petit montant, une trentaine d'euros, et un pétage de plomb après m'être fait licenciée - j'ai payé la caution, eu une interdiction d'achat pendant un an.

Je voualis maintenant savoir: as tu été convoquée au tribunal? Et si oui, apres combien de

temps?

En effet, suite à mon licenciement, il me faut vraiment rentrer en France, car je suis au bord de la dépression...mais si le tribunal me convoque, je vais devoir rester.

Merci pour ton aide!

Par **moimeme008**, le **26/09/2013** à **20:39**

j'ai volé deux paquets de cigarettes en Allemagne. La responsable a appelé la police, j'ai payé une amende de cent euros et les deux paquets par contre, est-ce que comme j'habite en France, quel est la conséquence pour mon casier judiciaire étant donné que j'ai donné mon identité et rempli des papiers, merci de me répondre, ça va faire huit mois maintenant.

Par **kimel**, le **28/10/2014** à **20:02**

Je viens de me faire prendre à c & d. Une valeur de environs 50 Euro et Je suis étrangère, le vigile a appelé la police, j'ai signé des documents, la police a dit que Je recevrais Une lettre et serais conduit au Tribunal, j'ai peur qu'on me jette en prison ou qu'on me renvoie dans mon pays. Je suis mariée et j'ai très peur que mon mari le sache et encore moins qu'il soit impliqué. La dernière réponse moi Je suis morte de peur.

Par **noemie62**, le **09/02/2015** à **01:04**

bonjour, j'ai volé il y a de cela plusieurs mois au dutyfree de Francfort en Allemagne, nous sommes fait arrêté mon amie et moi avec les articles (parfums, etc...) et pour sortir nous avons restitué les articles plus payé 1500 euros (somme que nous avons sur nous) en liquide si nous déclarions que ce n'était pas la première fois que nous volions au duty free (car oui nous avons déjà volé 1 fois précédemment mais pas pris !!! et je n'en suis vraiment pas fier) ! Pour ma part j'accompagne mon amie mais ce n'est pas moi qui ai pris les articles ! J'ai reçu un procès verbal il y a 3 mois stipulant que j'étais condamné à 100 jours + 100 jours pour les deux délits et que l'indemnité journalière était de 20€ par jour donc que je devais leur payé 2000 euros !! je n'ai pas prêté attention à la lettre, et j'ai reçu une autre lettre en allemand où il me réclame 4145 euros !!! qu'est ce que je risque ??? pourquoi me réclame-t-il autant ??? svp aidez moi

Par **tiji**, le **05/03/2015** à **19:13**

bonjour noémie... la question qu'il faut se poser si tu ne payes pas, peut-on faire de la prison en Allemagne alors que tu es française.....

j'ai cru entendre dire que non... simplement tu n'as plus intérêt à mettre les pieds en

allemagne ..

tiens nous au courant

Par **youskkk**, le **16/12/2015** à **11:05**

bonjour tt le monde, il m a arrivé exactement la meme chose en novembre 2015, j etais étrangère en voyage a l allemagne et j ai volé pour une somme de 100 euros :/ , j ai passé la nuit en prison et j ai payé le lendemain 400 euros :// depuis j ai rentré a mon pays (tunisie), svp qu est ce qu il va me arrivé maintenant j ai contacté le policie de la station a laquelle j ete saisie et il m a dit que ca va etre une amende de 10000 euros??? puisse je rentrer en allemagne ?? combien la somme de l amende d habitude?? svp aidez moi chui hyper stressée

Par **kouloutouuhgyh**, le **12/01/2017** à **18:59**

il m est ariver la meme chose pour 115euros de maquillage en allemagne il ont appeler la police apres m avoir fait signer des documents,puis je suis aller au poste ou il m ont fichés.Le probleme c est que je suis ni francaise ni allemande,javais juste ma carte de sejour française.va t elle m'etre retirer?aurais je des problemes pour la renouveler??combien de temps peut prendre la lettre du procureur avant d ariver chez moi en france?aurais je un casier judiciaire en france?a combien peut s elever la somme de l amende??est ce que le fait que je presente des problemes psycatriques pourra jouer en ma faveur???
aider moi

Par **Mwa**, le **16/02/2017** à **18:44**

Bonjour, mon compagnon avec carte de résident en Belgique à été arrêté en état d'ivresse il y a presque 10 ans. Il a été au cachot se jour la et lui on pris 900€ (ses congés payés) et puis l'on laisser revenir en Belgique. Il a eu un retrait de permis de 15jours et je pense qu'il a été condamné en Allemagne mais ne s'est jamais présenté... que va t il se passer s'il se fait contrôler en Allemagne? Peut il y retourné? Et moi, si je vais en Allemagne avec sa voiture, peuvent il la saisir? Ou même m'arrêter? Merci pour vos réponses car je ne sais pas où m'adresser pour me renseigner...

Par **fabrice58**, le **16/02/2017** à **20:20**

Il faut aller sur un site de droit allemand.

Par **Tisuisse**, le **14/03/2017** à **14:27**

Bonjour,

Vous risquez d'être expulsée d'Allemagne, entre autre, et renvoyée en France.

Par **Tisuisse**, le **14/03/2017** à **18:14**

Vous n'avez rien payé mais ils ont récupéré les objets que vous aviez volé. Cependant, vous risquez maintenant d'être fichée en Allemagne, alors !

Par **Visiteur**, le **14/03/2017** à **18:33**

Bonsoir,

Espérons pour vous que la justice française ne sera pas saisie, ce qui est possible en Europe.

Par **jodelariege**, le **14/03/2017** à **18:48**

bonsoir ça me choque de lire "tout le monde peut voler un jour" j'ai 62 ans et je n'ai jamais volé ,même pas un bonbon enfant...,les membres de ma famille proche ou éloignée n'ont jamais volés,non ,tout le monde n'a pas volé ;c'est une excuse un peu bidon... vous avez volé,vous méritez les critiques.on ne va pas vous féliciter non plus...

Par **jodelariege**, le **14/03/2017** à **19:09**

je peux comprendre (bien que ...) une maman sans le sous vole pour donner à manger à ses enfants ;mais là vous avez volé du fond de teint et du mascara....ce n'est pas indispensable à la vie de tous les jours
personnellement ma vie est faite et bien faite ;vous êtes dans le souci car vous avez volé ,c'est tout.

Par **jodelariege**, le **14/03/2017** à **19:20**

bonsoir; aurais je eu la berlue ?,ou me serais je trompée de site juridique? mais lulu 55 a bien disparu? bon j'ai une preuve de son existence et de son passage sur legavox par un mail avertissant qu'elle avait répondu à mon message à 19h04 et je ne retrouve rien sur le site... du coup on ne comprend pas bien le sens de mes deux derniers messages...

Par **chadi**, le **26/09/2017** à **15:41**

Bonjour,

Je vous écris pour vous faire part d'un acte pour lequel j'aurai des remords toute ma vie. J'étais en holland, dans albert hijn, où j'ai pris des articles de 20 Euros dissimulés dans mon sac. Geste accompli sur un coup de tête, n'ayant plus d'argent, bref, aucune raisons valables pour excuser mon geste.

Je suis majeur. Le vigile m'a arrêté à la sortie, fouillé dans mon sac. Les policiers ont été contactés, j'ai avoué les faits.

Ceci est pour moi mon premier délit, casier judiciaire vierge. les policiers ont notés ma déclaration dans le p.v et on pris mes empreintes digitales et photos (de profil, et de face). et j'ai dû payer une amende de 200 euro sur place pour la police et 181 euro pour le magasin. (ca fait déjà 4 mois j'ai rien recue)

je suis de tunis et j'ai un carte de sejour en belgique comme je suis marie.

le procureur ma donner un papier a la fin comme il ny vas pas y avoir aucune poursuite

Mes questions:

Est-ce que je risque de recevoir un courrier que ce soit ,de la police ou de la justice belge (courrier signalant que suis fiché dans leur base de donnée ou autre)?

Les délits de cette sorte sont ils traités entre la hollandet la belgique ou bien restent ils internes au pays où le délit a été commis?

Quels sont les risques pour mon casiers judiciaire en belgique, jusqu'à présent vierge? comme j'ai maintenant un casier judiciaire en holland

Voilà, les faits sont là, merci d'avance pour votre, vos réponse(s) merci infiniment...

Par **AkremSarah**, le 19/05/2022 à 17:26

Bonjour j'ai commis un vol de nourriture en 2017 à Berlin j'ai été contrôlé je me suis débattu ils m'ont emmenée au commissariat j'ai fait ma déclaration ils m'ont laissé ressortir ils m'ont demandé une amende que je n'ai pas payé puis je suis venu en France ils ont fait un mandat d'arrêt européen j'ai des enfants je travaille ils me disent que je risque 15 ans de prison est-il possible de faire cette peine pour de la nourriture est-ce avec un avocat allemand ça irait plus vite merci